

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



MAIRIE
DE
TREGUNC

REORGANISATION
DU SERVICE
PERISCOLAIRE
ENTRETIEN ET
RESTAURATION
SCOLAIRE

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique sous la présidence de

Monsieur BELLEC Olivier

Étaient présents : MM. BELLEC Olivier – SCAER JANNEZ Régine – Valérie VOISIN - TANGUY Michel – RIVIERE Marie-Pierre - DEROVOUT Dominique - FLOCH ROUDAUT Rachel – LAURENT Luc – DOUX BETHUIS Sonia - ROBIN Yves – LE MAREC Vincent – BORDENAVE Bruno - JOULAIN Anita – DADEN Paul - JAFFREZIC Christiane – Jean-Paul NVEZ - SALAUN Fanny - GUYON Yoann - HEMON Morgane - DENIEL Baptiste – Brigitte BANDZWOLEK - SINQUIN DANIELOU Gisèle – LE GUILLOU Marthe – ALITURKI Stéphanie.

Les conseillers absents ont donné pouvoir pour voter en leur nom :

- Yannick SELLIN à Dominique DEROVOUT
- Karine GALBRUN à Luc LAURENT
- Philippe NIMIS à Christiane JAFFREZIC
- Sylvie VERGOS à Sonia DOUX-BETHUIS
- Marcelle JAFFREZIC à Marthe LE GUILLOU

Date de convocation : 21 mai 2019

Bruno BORDENAVE est nommé secrétaire de séance

Madame FLOCH ROUDAUT, Adjointe au Maire, indique que des mouvements de personnels vont intervenir à partir de juillet 2019 au sein des services périscolaire, entretien et restauration scolaire en raison de 4 départs à la retraite.

Nombre de conseillers
En exercice : 29
Nombre de présents : 24
Nombre de votants : 29

A cette occasion, il a été jugé opportun de réinterroger l'organisation de ce service afin de :

- limiter le travail isolé
- adapter certains postes pour lutter contre les troubles musculo squelettiques
- assurer un service de qualité
- améliorer le fonctionnement

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte transmis au représentant de l'Etat et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois

En 2018, l'arrêt des Temps d'Accueil Périscolaire (TAP) et une première vague de départs en retraite avaient nécessité une première réorganisation du service.

2 postes permanents avaient été laissés vacants (pourvus par des agents contractuels) dans le but de proposer une organisation cohérente en vue des 4 départs en retraite intervenant en 2019.

De plus, de nouveaux besoins vont émerger à la rentrée de septembre 2019 avec notamment l'ouverture de « l'espace socio-culturel terre marine ».

Ainsi pour la rentrée 2019, sur les 6 postes vacants ou prochainement vacants, 3 postes vont être conservés sur les mêmes quotités horaires et 3 verront leurs quotités horaires diminuer (les modifications envisagées figurent sur le projet de tableau des emplois).

Il est proposé de procéder à 6 recrutements sur des postes permanents à temps non complet (dont les quotités sont comprises entre 70 à 90 %) au cours du deuxième semestre 2019. Les besoins en agents contractuels (temps de midi...) seront limités à 7 agents au lieu de 14 actuellement.

En parallèle, afin d'améliorer l'efficacité de l'ensemble du service, un poste d'agent administratif va être créé en remplacement d'un poste d'agent technique vacant au tableau des emplois mais qui ne correspond plus à un besoin de la collectivité.

Vu le Code Général des Collectivités territoriales ;

Vu l'avis favorable du comité technique lors de sa réunion du 27 mai 2019 ;

Ayant entendu le rapporteur ;

Après en avoir délibéré ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la réorganisation des services périscolaire, entretien et restauration scolaire et autorise Le Maire à signer tout document se rapportant à cette décision.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR COPIE CONFORME AU REGISTRE
A Trégunc, le 31 mai 2019
LE MAIRE
Olivier BELLEC

